

Groupe CGT  
CESER Aquitaine  
Luc Cadillon

Connaissance et reconnaissance la langue d'OC en Aquitaine.

M. le Président,  
M. le Vice Président du CRA  
Chères et chers collègues.

La loi constitutionnelle du 23 juillet 2008 de modernisation des institutions de la Vième République a institué les langues régionales comme faisant partie du patrimoine de la France. Un peu plus tôt en 2007 l'UNESCO par une convention sur la protection et la promotion des expressions culturelles a considéré que la diversité linguistique était un élément fondamental, un patrimoine commun de l'humanité, sa défense un impératif éthique, inséparable du respect de la personne humaine.

Il faut donc se féliciter de ces évolutions récentes qui avaient été précédé de notre travail rendu en décembre 2005 par notre assemblée. Le CRA dans la foulée a crée l'AMASSADA et pris des mesures permettant d'ouvrir des perspectives novatrices pour sauver cette langue d'OC.

Seul le rectorat trainait les pieds.

Mais le sauvetage de cette langue n'est pas à ce jour assuré, le nombre de locuteurs diminue, est vieillissant, seul un apprentissage par les plus jeunes permettra de ne pas en parler au passé.

Les orientations stratégiques proposées, avec notamment la création d'une conférence régionale de coopération institutionnelle allant vers la création d'un office public de la langue d' OC inter régional devrait déboucher sur des perspectives permettant la mise en œuvre de mesures efficaces permettant un début de sauvetage de notre langue d' OC.

La renégociation, enfin, de la convention avec le rectorat doit aller vers une meilleure prise en compte des apprentissages des jeunes en milieu scolaire.

Il faudra cependant rester attentif à ce que toutes les demandes soient prises en compte et notamment en matière de continuité d'apprentissage de la maternelle au lycée. Pour ce faire la création de postes de CAPES, formant des enseignants est et reste indispensable pour répondre à ces besoins. Le dispositif de bourses d'études mis en place par le CRA complète positivement les mesures annoncées tout comme la prise en compte de l'usage de la langue d'OC ( comme pour le basque) dans les services administrés par le CRA.

Ce n'est qu'un début, prometteur, continuons ensemble le cheminement de notre langue d' OC.